COCHEZ VOTRE CHOIX - MERCI

DATES DE PRELEVEMENTS POSSIBLES : ☐ 5 - ☐ 10 - ☐ 15 - ☐ 20

MISE EN PLACE SOUHAITEE DU PRELEVEMENT :

☐ Dès entrée dans les lieux

☐ Après obtention de l'APL (sous 2 mois maximum)

JOINDRE UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE (au format IBAN BIC)

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez LOT HABITAT à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de LOT HABITAT.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Identifiant Créancier SEPA

FR96ZZZ387349

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER	**DESIGNATION DU CREANCIER**
Nom, : Prénom : Adresse : Code postal : Ville : Pays :	Nom : LOT HABITAT Adresse : 23 Avenue ALPHONSE JUIN Code postal : 46000 Ville : CAHORS Pays : France

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN) **IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)**

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :
Nom du tiers débiteur :

Type de paiement : Paiement récurrent / répétitif X
Paiement ponctuel

Signé à :

Le (JJ/MM/AAAA) :

Signature :

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par LOT HABITAT. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je règlerai le différend directement avec LOT HABITAT.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.